

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le dossier EAU-AUT-22-0861 de M. Edy SCHROEDER concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Everlange n'est pas soumis à autorisation aux termes de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,



Pollo BODEM

Le Secrétaire communal,



Marco VERSALL

